

COURS PHILOSOPHIQUES

« Pas d'enfants au placard »

Les enfants qui ne choisiront ni religion ni morale seront encadrés. Mais on ne créera pas de nouveau cours pour eux. Trop cher...

La ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet, a promis jeudi devant le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le dépôt, dès le mois prochain, d'un avant-projet de décret visant à rendre facultatif dès la rentrée prochaine la participation aux cours de morale laïque ou de religions dans l'enseignement officiel, conformément à l'arrêt en ce sens rendu jeudi dernier par la Cour constitutionnelle. Il appartiendra dans un premier temps aux écoles d'occuper ces élèves dispensés.

Le texte législatif, a assuré la ministre lors d'un débat extraordinaire en commission, sera déposé d'ici la fin avril au plus tard afin qu'il puisse être examiné et approuvé par le parlement avant la trêve estivale, et permettre ainsi sa pleine application dès la prochaine rentrée scolaire.

Dès septembre 2015, les parents qui le désirent pourront donc demander que leurs enfants inscrits

dans l'enseignement officiel soient dispensés des cours de religions ou de morale laïque, qui étaient obligatoires jusqu'à présent. Joëlle Milquet ne s'attend toutefois pas à une avalanche de demandes de dispenses.

En Flandre, où la présence aux cours de religions ou de morale laïque est facultative depuis plus de dix ans déjà, les élèves dispen-

sés ne représentent que 0,8 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement officiel a-t-elle relevé.

Plusieurs députés, tant de la majorité que de l'opposition, se sont toutefois inquiétés des activités qui seront proposées à ces élèves dispensés. « *Le nombre de ces élèves dépendra évidemment de l'offre alternative qui leur sera offerte* », a ainsi pointé la PS Caroline Désir.

« *J'espère que ces heures ne seront pas perdues et qu'elles pourront être utilisées à des fins éducatives* », a plaidé de son côté la FDF Joëlle Maison.

« *On ne va pas mettre ces enfants dans un placard !* », a répliqué Milquet. « *Ces élèves bénéficieront d'un encadrement pédagogique adéquat* », avec une « *garantie de sécurité* », mais dans « *le cadre de l'autonomie de gestion des établissements* », a-t-elle ajouté.

Interrogée par plusieurs députés sur l'opportunité de créer éventuellement un nouveau cours pour ces élèves dispensés, la ministre a écarté la chose vu les contraintes budgétaires qui pèsent sur la Fédération.

« *Créer juste une heure de cours plus, c'est 76 millions d'euros par an. Et je ne les ai pas !* », leur a-t-elle lancé. ■